



CONDITIONS GÉNÉRALES DE DÉPÔT-VENTE 2026

Préambule

Les présentes conditions générales de dépôt-vente définissent les modalités selon lesquelles **Chic, une deuxième vie** accepte de prendre en dépôt des articles (vêtements, accessoires, bijoux, chaussures) appartenant au déposant/à la dépositante, en vue de leur vente dans la boutique sise 62 Avenue Jean Materne à 5100 JAMBES.

CHAPITRE 1^{ER} : MODALITÉS DE DÉPÔT

Art. 1^{er} **Chic, une deuxième vie** privilégie les articles de marques, de qualité, originales et non *vintage* et se réserve en outre le droit de refuser certains articles proposés au dépôt. Seuls les vêtements dont la marque est clairement identifiable (étiquette à l'encolure, dans la couture sur le flanc ou logo sur le vêtement) pourront être déposés.

Art. 2 **Chic, une deuxième vie** accepte les dépôts de **15 articles MAXIMUM** (enfant, adolescent, femme et homme); tout article confondu (vêtements, accessoires, chaussures).

Art. 3. Le dépôt se fait **UNIQUEMENT sur rendez-vous** pris via le site web : www.chicunedeuxiemevie.be/rendezvous. La sélection se fait de préférence directement lors du rendez-vous ou dans les 7 jours ouvrables maximum. Préalablement au rendez-vous, vous devez avoir listé vos articles dans le fichier *ad hoc* téléchargeable sur le site web et l'avoir transmis au plus tard la veille de votre rendez-vous.

Art. 4. Les vêtements doivent être propres, en très bon état (sans tâches, trous ou odeurs), de collections récentes, repassés ou soigneusement pliés et déposés dans un contenant rigide (bac en plastique, boîte en carton solide...). Les sacs en plastique ou en tissu ne seront pas acceptés.

Les chaussures doivent être propres, sans traces d'usure excessive, et idéalement par paire attachée ou dans une boîte. Les sacs à mains doivent être vides, propres et en bon état.

Art. 5. **Chic, une deuxième vie** procède au référencement de chaque article dans une base de données spécifique. Chaque article y est décrit de façon succincte et une référence ainsi qu'un code barre lui sont attribués.

Art. 6. Les articles laissés en dépôt et sélectionnés sont mis en rayon dès leur étiquetage.

CHAPITRE 2 : DURÉE DU DÉPÔT

Art. 7. La durée de dépôt des articles est de 3 mois et commence le jour de la validation de la proposition de prix de vente par le déposant/la dépositrice. *Chic, une deuxième vie* se réserve le droit de proposer 4 mois en fonction de la période de dépôt et de la qualité des articles proposés notamment.

Art. 8. Les articles mis en dépôt ne peuvent être retirés de la vente à la demande du déposant/de la dépositrice avant la clôture du dépôt.

CHAPITRE 3 : DÉTERMINATION DU PRIX DES ARTICLES

Art. 9. Le prix de vente des articles confiés en dépôt-vente est déterminé par *Chic, une deuxième vie* en fonction du prix du marché, de la marque, de la collection, des tendances et de la qualité des matières.

Une proposition de prix sera envoyée par e-mail dans un délai de 7 jours suivant le dépôt. Le déposant/la dépositrice dispose de **24 heures** pour marquer un éventuel désaccord sur la fixation d'un prix. A défaut de réaction, la proposition sera considérée comme validée et les articles étiquetés.

Art. 10. Moyennant l'accord du déposant/de la dépositrice, *Chic, une deuxième vie* pourra décider d'une baisse de prix.

CHAPITRE 4 : GAINS DU DÉPOSANT/DE LA DÉPOSITRICE

Art. 11. Pour les articles vendus au terme de la durée du dépôt, le déposant/la dépositrice reçoit 40% du prix de vente TVAC par virement (50% s'il choisit un bon d'achat à valoir dans l'année chez *Chic, une deuxième vie*).

Art. 12. Le déposant/la dépositrice qui n'a aucun invendu, reçoit sa rémunération par virement bancaire endéans les 15 jours qui suivent l'envoi de l'email récapitulatif (dès son passage en boutique si il/elle opte pour les 50% via bon d'achat).

En cas d'invendus, la rémunération est envoyée par virement bancaire endéans les 15 jours qui suivent l'enlèvement des articles non vendus (ou dès son passage si il/elle opte pour les 50% via bon d'achat).

CHAPITRE 5 : MODALITÉS DE RETRAIT

Art. 13. Le déposant/la dépositrice s'engage à ne pas réclamer les articles déposés avant la fin de la période de dépôt, cf. Art. 8.

- Art. 14. Le déposant/ la dépositante s'engage à venir récupérer les articles **non sélectionnés** ainsi que leur contenant **dans les 15 jours** qui suivent la notification de la sélection évoquée à l'article 3 alinéa 2 des présentes conditions. Passé ce délai, ils deviennent la propriété de ***Chic, une deuxième vie***.
- Art. 15. Le déposant/la dépositante s'engage à venir récupérer les articles **invendus dans les 15 jours** à compter de la fin du contrat de dépôt-vente, notifié par mail, pour récupérer les articles invendus, sauf accord particulier préalable. Passé ce délai, ils deviennent la propriété de ***Chic, une deuxième vie***.
- Art. 16. En cas d'invendus au terme du dépôt et moyennant l'accord des parties, le déposant/la dépositante peut faire don des ses articles à ***Chic, une deuxième vie*** et par son intermédiaire à des associations caritatives ou engagées dans la revalorisation textile.

CHAPITRE 6 : RESPONSABILITÉ DES PARTIES

- Art. 17. Le déposant/la dépositante est majeur/majeure et certifie être propriétaire des articles déposés. Il/elle garantit qu'ils ne sont pas contrefaits.
- Art. 18. ***Chic, une deuxième vie*** s'engage à prendre soin des articles déposés. Toutefois, la boutique ne peut être tenue responsable en cas de vol ou dégradation partielle ou totale des articles déposés (que celle-ci soit consécutive à du vandalisme, à un incendie, aux dégâts des eaux ou tout autre incident, quel qu'en soit l'origine.).

CHAPITRE 7 : DONNÉES PERSONNELLES

- Art. 19. Conformément à la réglementation en vigueur sur la protection des données personnelles, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données. Il peut exercer ce droit à tout moment en envoyant une demande par e-mail à charlotte@chicunedeuxiemevie.be ou par courrier à Chic, une deuxième vie, avenue du Bourgmestre Jean Materne, 62 à 5100 Jambes.
- La suppression des données sera effectuée dans un délai raisonnable, sauf si leur conservation est nécessaire pour des obligations légales ou comptables.

FORMULAIRE D'ACCORD DU DÉPOSANT/DE LA DÉPOSANTE

En signant ce document, le déposant/la dépositante reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de dépôt-vente (articles 1^{er} à 18) et les accepte sans réserve.

Prénom :

NOM :

Adresse e-mail :

Numéro de GSM :

Adresse postale complète :

Numéro de compte (IBAN) :

Marque son accord pour être informé.e des actualités de la boutique : OUI NON

Date :

Signature :

Pour toute question ou information complémentaire concernant le dépôt-vente, n'hésitez pas à me contacter par mail : charlotte@chicunedeuxiemevie.be en veillant à me laisser un numéro où vous joindre.